

COPIE**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE**

Nom du produit : **DURCISSEUR NEOPOX – NEOPOX COLOR WALL**

Application(s) et / ou usage(s) normaux : DURCISSEUR POUR SYSTEME DE REVETEMENT EPOXYDIQUE

Fournisseur : GROUPE TLM
Route de Montluçon
F-03410 PREMILHAT - FRANCE
Tél : 04.70.51.52.97
Fax : 04.70.51.57.21
E-mail: contact@groupe-tlm.com
Personne à contacter : LE LABORATOIRE

Téléphone en cas d'urgence
(à utiliser par le médecin traitant) : INRS – Rue Olivier Noyer
01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : Xn ; R 20/21/22
C ; R34
R43
R52/53

Dangers physiques ou chimiques : Non applicable.

Dangers pour la santé humaine : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Provoque des brûlures.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance / préparation :

Noms des composants	Gamme de concent.	Symbole	N° CE	N° Cas	classification
ALCOOL BENZYLIQUE	30 – 60 %	Xn	202-859-9	100-51-6	R20/22
3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE	13 – 30 %	C – Xn	220-666-8	2855-13-2	R34, R43, R52/53, R 21/22
ALPHA, ALPHA-DIAMINO-M-XYLENE	7 – 13 %	C	216-032-5	1477-55-0	R34, R43, R52/53, R20/22

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Garder la personne au chaud et au repos. Si elle ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Ingestion :	Consulter un médecin immédiatement. Rincer la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Contact avec la peau :	Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
Contact avec les yeux :	Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
Protection des sauveteurs :	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
Note au médecin traitant :	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables
- Non utilisables

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
Aucun connu.

Risques particuliers liés
à l'exposition au produit :

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition
thermique :

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes :

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie :

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précaution(s) individuelle(s) :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions relatives à l'environnement :

Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau.

Méthodes de nettoyage

Petit déversement accidentel :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations face au vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

Manipulation :

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Stockage :

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Température de stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Température de stockage : 2 à 40° C (35,6 à 104° F)0

Classe de danger : Classe de stockage 8, matériel corrosif.

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

Limites d'exposition professionnelle

	VLE (1)		VME (2)		Valeur selon liste
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
ALPHA, ALPHA-DIAMINO-M-XYLENE		0.1			INRS (France, 12/2007) Notes : valeurs limites indicatives

- (1) Valeur Limite d'Exposition à court terme (15 mn)
- (2) Valeur Limite Moyenne d'Exposition à long terme (8H/J)

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version : V2

Date de création : 30/09/2004

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Date de révision :

Nom du produit : DURCISSEUR NEOPOX – NEOPOX COLOR WALL

Protection des mains :	Matériaux pour gants pour utilisation à long terme (BTT>480 min) (BTT =Break Through Time) : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL), caoutchouc butyle. Matériaux pour gants pour utilisation à court terme (10 min<BTT<480 min) : Caoutchouc nitrile. Des gants conformes à des normes reconnues comme par exemple EN 374 (Europe), F739 (US), doivent être utilisés. La convenance et la stabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, par exemple de la durée et de la fréquence de contact, de la résistance chimique du matériau de gant et de l'habileté. Prenez toujours conseil auprès des fournisseurs de gants.
Protection des yeux :	Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
Protection de la peau :	L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Contrôle de l'exposition de l'environnement :	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Informations générales

Aspect

- Etat physique :	Liquide.
- Couleur :	Jaunâtre
- Odeur :	Aminée.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'éclair :	Coupe fermée : > 130° C (>266° F)
- Masse volumique :	1 g/cm ³ [(20° C (68° F)]
- Solubilité dans l'eau :	Partiellement soluble.
- Viscosité :	Dynamique : 130 à 230 mPa-s (130 à 230 cP) à 25° C.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

Stabilité chimique :	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses :	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter :	Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter :	Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux :	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Oxydes de carbone, oxydes d'azote. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Toxicocinétique

Absorption :	Non disponible.
Distribution :	Non disponible.
Métabolisme :	Non disponible.
Élimination :	Non disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version : V2

Date de création : 30/09/2004

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Date de révision :

Nom du produit : DURCISSEUR NEOPOX – NEOPOX COLOR WALLEffets aigus potentiels sur la santé

Inhalation :	Nocif par inhalation. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
Ingestion :	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Contact avec la peau :	Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures. Nocif par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux :	Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

Toxicité aiguë

Conclusion / résumé Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santéToxicité chronique

Conclusion / résumé Non disponible.

Irritation / Corrosion

Conclusion / résumé Non disponible.

Sensibilisant

Nom du produit / composant : DURCISSEUR NEOPOX

Voie d'exposition : Peau

Espèces : Cobaye

Résultat : Sensibilisant

Conclusion / résumé Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion / résumé Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion / résumé Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion / résumé Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion / résumé Non disponible.

Effets chroniques : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs stomacales.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître.

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur, larmolement, rougeur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version : V2

Date de création : 30/09/2004

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Date de révision :

Nom du produit : DURCISSEUR NEOPOX – NEOPOX COLOR WALL**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :**

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ecotoxicité en milieu aquatique

Conclusion / résumé Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion / résumé Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes du produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Catalogue Européen des Déchets : Il faut dans tous les cas appliquer toutes les lois locales, régionales et nationales ainsi que les directives européennes. Il appartient à l'utilisateur final de déterminer le code des déchets spécifique à chaque secteur industriel en utilisant le Code Européen approprié du Catalogue Européen des Déchets. Il est recommandé que tous les détails soient indiqués par le responsable des déchets.

Déchets dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

Catalogue européen des déchets (Décret n° 2002-540 DU 18 AVRIL 2002)	
080000	DECHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS, DE REVETEMENT (PEINTURES, VERNIS ET EMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION.
080111	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :Réglementation internationale du transport

Nom d'expédition

ADR : Amines, liquid, corrosiv, n.o.s. M-XYLYLENE DIAMINE ISOPHORONE DIAMINE

IMDG : Amines, liquid, corrosiv, n.o.s. (M-XYLYLENE DIAMINE) (ISOPHORONE DIAMINE)

IATA : Amines, liquid, corrosiv, n.o.s. (ISOPHORONI DIAMINE) (M-XYLYLENE DIAMINE)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version : V2

Date de création : 30/09/2004

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Date de révision :

Nom du produit : DURCISSEUR NEOPOX – NEOPOX COLOR WALL

Informations réglementaires	Numéro ONU	Classes	Groupe d'emballage	Etiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	UN2735	8	III		Code de classification : C7 Numéro d'identification du danger 80
Classe IMDG	UN2735	8	III		Code d'urgence F-A, S-B

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

Réglementation de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



C – Corrosif

Phrases de risque :

R20/21/22
R34
R43
R52/53

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Provoque des brûlures.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence :

S26
S36/37/39
S45
S28

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Contient du (de la) :

ALCOOL BENZYLIQUE
3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE
ALPHA, ALPHA-DIAMINO-M-XYLENE

Phrases d'avertissement supplémentaire :

Non applicable

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée :

Arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée : non concerné.

Règlementations internationales

Listes internationales :

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) : indéterminé
 Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) : indéterminé
 Inventaire du Japon (ENCS) : indéterminé
 Inventaire du Japon (ISHL) : indéterminé
 Inventaire de Corée (KECI) : Indéterminé
 Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC) : indéterminé
 Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) : indéterminé
 Inventaire des Etats-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 Inventaire du Canada : indéterminé.

16. AUTRES DONNEES :Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les sections 2 et 3 - France

Références

Epoxy Résins and Curing Agents ; Toxicology, Health, Safety and Environmental Aspects (Plastics Europe, May 2006)

Historique :

Date d'impression	07/07/2011
Date d'édition / date de révision	07/07/2011
Date de la précédente édition	24/09/2008
Version	V2

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ETRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Composés Organiques Volatils (COV) :

Valeur limite U.E. COV produit Cat. A (j) : 500 g / l en 2010.
 Ce produit contient au maximum 370 g / l de COV.